

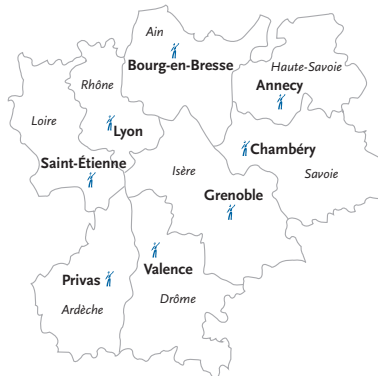
L'EMPLOYEUR

- La formation doit se dérouler après la fin du CDD.
- L'employeur n'est pas impliqué dans la mise en œuvre de votre CIF qui se déroule après la fin du CDD.
- Toutefois, il est tenu de verser une contribution annuelle de 1 % des salaires des personnes qu'il a embauchées en CDD.
- **Il doit vous remettre** lors de la signature de votre contrat **un BIAF** (Bordereau Individuel d'Accès à la Formation). Vous êtes en droit de le demander.

DÉMARCHES

Le Fongecif est là pour vous aider.

- Des permanences CDD sont organisées chaque semaine dans toutes les antennes du Fongecif. Prenez contact avec l'une de nos antennes départementales (coordonnées ci-jointes) Attention : il vous sera demandé pendant cette permanence des documents.
- Une Commission Paritaire Territoriale prendra la décision du financement de votre dossier. Cette commission peut refuser la prise en charge de votre Congé Individuel de Formation en raison d'insuffisance budgétaire.
- Votre conseiller restera votre interlocuteur tout au long de votre démarche.



→ AIN

12 rue de la Grenouillère
01000 Bourg-en-Bresse
téléphone 04 74 21 71 59
fax 04 74 21 36 67
antenne01@cifrhonealpes.com

→ RHÔNE

131 boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne cedex
téléphone 04 72 82 50 69
fax 04 72 82 50 51
antenne69@cifrhonealpes.com

→ DRÔME-ARDÈCHE

19 avenue Victor Hugo
26000 Valence
téléphone 04 75 55 69 58
fax 04 75 55 33 27
antenne0726@cifrhonealpes.com

→ SAVOIE

725 Faubourg Montmélian
73000 Chambéry
téléphone 04 79 70 14 83
fax 04 79 85 73 18
antenne73@cifrhonealpes.com

→ ISÈRE

70 rue des Alliés
38100 Grenoble
téléphone 04 76 09 02 43
fax 04 76 09 02 39
antenne38@cifrhonealpes.com

→ HAUTE-SAVOIE

129 avenue de Genève
74000 Annecy
téléphone 04 50 57 55 69
fax 04 50 67 45 24
antenne74@cifrhonealpes.com

→ LOIRE

allée c - 101 cours Fauriel
42100 Saint-Étienne
téléphone 04 77 93 25 60
fax 04 77 79 24 09
antenne42@cifrhonealpes.com

www.fongecifrhonealpes.fr

LE CIF CDD

LE CIF CDD DÉROGATOIRE



photos : © Gina Smith, © Bsilvia - graphisme : beau fixe, juillet 2010

- Changer de métier
- Acquérir des compétences nouvelles
- Accéder à un niveau de qualification supérieur
- Vous former

Rhône-Alpes

FPSPF

agefiph

l'Europe s'engage
en France
Fonds Social Européen



FONGECIF
RHÔNE-ALPES

LA FORMATION

- Le CIF CDD et le CIF CDD dérogatoire vous permettent de suivre toute action de formation.
- Un délai de franchise (de 6 mois à 6 ans) doit être respecté entre deux Congés Individuels de Formation dans la même entreprise.

QUI PEUT

EN BÉNÉFICIER ?

- CIF CDD**
 - Vous avez travaillé 24 mois dans le secteur privé (ou 15 mois en contrat saisonnier) consécutifs ou non dans les 5 dernières années dont 4 mois consécutifs ou non en contrat à durée déterminée, (hors contrats particuliers*) dont le terme se situe dans les 12 derniers mois.
 - La formation débutera au plus tard 12 mois après la fin de votre dernier CDD.
- BILAN DE COMPÉTENCES OU VAE**
 - Vous avez travaillé 24 mois dans le secteur privé (ou 15 mois en contrat saisonnier) consécutifs ou non dans les 5 dernières années dont 4 mois consécutifs ou non en contrat à durée déterminée, (hors contrats particuliers*) dont le terme se situe dans les 12 derniers mois.
 - Vous pouvez également obtenir un financement pour un Bilan de Compétences ou une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

* contrat d'alternance, contrat emploi solidarité, contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir, contrat local d'orientation, contrat conclu avec un jeune au cours de son cursus scolaire ou universitaire, contrat d'intérim.

LE CIF CDD DÉROGATOIRE

- Vous avez travaillé 6 mois en CDD consécutifs ou non au cours des 22 derniers mois. Sont exclus de la période des 6 mois : les contrats énumérés dans les conditions précédentes concernant le CIF CDD. Attention, vous ne pouvez pas bénéficier d'un bilan de compétences ou d'une VAE.



STATUT DU BÉNÉFICIAIRE

LE CIF CDD ET LE CIF CDD DÉROGATOIRE

- Vous êtes considéré(e) comme stagiaire de la formation professionnelle.
- Vous serez rémunéré(e) pendant votre formation par le Fongecif.
- Vous bénéficiez pendant l'intégralité du CIF CDD du maintien de la protection sociale (sécurité sociale, assurance chômage, retraite complémentaire).
- Vous pouvez, dans **certaines conditions**, continuer d'acquérir des droits au regard de l'assurance chômage. (voir le Pôle Emploi)

LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

CIF CDD ET CIF CDD DÉROGATOIRE

La rémunération

- Le Fongecif prend en charge votre rémunération pendant la durée de la formation. Elle est calculée sur la base de la moyenne des salaires perçus au cours des 4 ou 6 derniers mois en CDD, consécutifs ou non.
 - La durée de prise en charge au titre du CIF CDD ne peut excéder un an à temps plein ou 1200 h à temps partiel ou discontinu.
 - Le coût de formation**
 - Le Fongecif finance tout ou partie du coût de la formation.
 - Le coût de transport ou d'hébergement**
 - Une participation aux frais de transport ou d'hébergement peut être octroyée en fonction de l'éloignement du lieu de formation.
- Toute formation ≥ à 30 h /semaine permet d'obtenir un salaire à temps plein (si bien sûr les 4 mois de CDD ont été effectués à temps plein).
 - Pour les formations < à 30 h par semaine seules les heures de formation sont rémunérées (sans excéder le nombre moyen d'heures hebdomadaires réalisées pendant les 4 ou 6 mois de CDD).